

LA TENUE DES LIVRES CORPORATIFS

La Loi exige que les livres et registres de votre société soient tenus à jour et qu'ils reflètent fidèlement la situation réelle de votre entreprise. Un livre de société incomplet peut engendrer des conséquences onéreuses et préjudiciables pour votre organisation.

UNE TENUE DE LIVRE RIGOUREUSE PERMET DE :

- + Prendre une décision rapide et éclairée pour effectuer des changements au sein de votre entreprise;
- + Éviter des délais lors de transactions et demandes de financement;
- + Vous préserver de conflits légaux très coûteux;
- + Vous conformer et répondre rapidement aux exigences des autorités fiscales.

Afin de vous aider à répondre aux exigences de la Loi et d'assurer la protection de votre société, votre notaire, membre du Réseau Notarial Plus, vous offre un service corporatif rigoureux et personnalisé en étroite collaboration avec votre comptable.

ENSEMBLE, POUR GÉRER VOTRE ENTREPRISE EN TOUTE QUIÉTUDE.

NOTRE FORFAIT ANNUEL COMPREND :

- + Rédaction des assemblées annuelles obligatoires;
- + Vérification et mise à jour annuelle des registres gouvernementaux;
- + Conservation du livre de la société et contrôle de sa circulation;
- + Communication avec votre comptable suivant la fin de l'exercice financier afin de prendre connaissance des mises à jour à effectuer.

**POUR TOUT AUTRE SERVICE
CORPORATIF, CONSULTEZ VOTRE
NOTAIRE DU RÉSEAU
NOTARIAL PLUS!**

[NOTARIALPLUS.COM](https://www.notarialplus.com)